Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Année 2022

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

PREAMBULE

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est destiné à l'information du public et des élus. Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article précise :

« Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille des communes, les modalités d'application de cette transmission, qui est facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants, et en fixe l'entrée en vigueur au plus tard au 31 décembre 2015.

Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. »

Ces indications sont reprises dans le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

La Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 rappelle que :

« Les consommateurs souhaitent disposer d'une information suffisante pour la gestion du service de l'assainissement de leur commune.

Ces exigences sont d'autant plus légitimes que les usagers de ce service n'ont pas d'autres possibilités que d'utiliser le service public pour évacuer leurs eaux usées. »

Les données présentées dans ce rapport sont désormais complétées par des indicateurs de performance, tels que définis dans l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Publié le

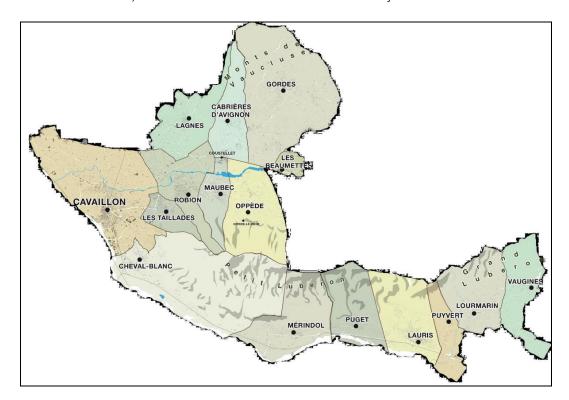
ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

1. PRESENTATION DU SERVICE

1.1. Le territoire

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CA LMV) a été créée le 1^{er} janvier 2014 suite à la fusion entre la Communauté de Communes Provence Luberon Durance et la Communauté de Communes de Coustellet et l'adhésion des communes de Les Beaumettes et Gordes. Elle est devenue une Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2017, après l'intégration de cinq des sept communes issues de la dissolution de la Communauté de Communes des Portes du Luberon : Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.

Composée de 16 communes, la CA LMV totalise 56 000 habitants au 1^{er} janvier 2022.



1.2. Organisation du service

Le Service Public d'assainissement collectif assure les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées ;
- > Transport des eaux usées ;
- > Traitement des eaux usées ;
- Rejet au milieu naturel des eaux traitées ;
- > Traitement et valorisation des boues d'épuration.

L'exercice de la compétence assainissement collectif est différent selon les communes concernées, avec plusieurs modes de gestion.

COMMUNES	COLLECTIVITE COMPETENTE	MODE DE GESTION
Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion		Délégation de service public à SUEZ EAU FRANCE SUEZ
Lourmarin	CA LMV Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	Délégation de service public à la SOCIETE EAUX DE MARSEILLE Eaux de Marseille
Vaugines	AUGLONILIANION	Régie directe (avec convention de gestion de service entre LMV et Vaugines) VAUGINES
Lauris, Mérindol, Puget, Puyvert	Syndicat Durance Luberon Durance Luberon L'eau, un Service Public	Régie directe

Pour les communes de Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert, la compétence est transférée au Syndicat Durance Luberon. Considérant que le syndicat établit également un rapport annuel, le rapport de la CA LMV présentera uniquement les données des 12 autres communes.

Chaque collectivité dispose de son règlement de service.

Cabrières d'Avignon		DSP SUEZ 31/12/2027					
Cavaillon		DSP SUEZ (collecte)* 12/05/2027					
Cavallion		DSP SU	EZ (traitem	ent) 12/05	5/2027		
Cheval-Blanc		DSP SUEZ 12/05/2027					
Gordes		DSP SUEZ 12/05/2027					
Lagnes		DSP SUEZ 31/12/2027					
Les Beaumettes		DSP SUEZ 31/12/2026					
Les Taillades		DSP SUEZ 12/05/2027					
Maubec		DSP SUEZ 31/10/2027					
Oppède		DSP SUEZ 12/05/2027					
Robion		DSP SUEZ 31/10/2027					
Lourmarin	DSP SOCIETE EAUX DE MARSEILLE 31/03/2032						
Vaugines	REGIE						
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Nombre de contrats : 12					1	10	1

^{*}Renouvellement contrat SUEZ depuis le 1^{er} juillet 2022

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

1.3. Relation avec les usagers

Chaque usager de l'assainissement collectif peut obtenir des informations relatives à son abonnement, ou tout autre renseignement, par différents moyens :

SUEZ EAU FRANCE



Agence Vaucluse 1295 avenue J-F Kennedy CS 30226 84206 CARPENTRAS CEDEX



Service client : 09 77 408 408 Lundi au vendredi : 8h à 19h

Samedi : 8h à 13h



Urgence 24/7:09 77 401 136

SOCIETE EAUX DE MARSEILLE



Agence d'AIX EN PROVENCE 275 rue Pierre Duhem Zone des Milles



La Passerelle : 09 69 39 40 50

Lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30



Urgence 24/7 : 04 91 83 16 15

MAIRIE DE VAUGINES



place de la Fontaine 84160 VAUGINES



Tél.: 04 90 77 25 08

Mardi, jeudi, vendredi : 13h30-17h

Mercredi: 9h à 12h

SYNDICAT DURANCE LUBERON



109 avenue Jean Moulin 84120 PERTUIS



Tél.: 04 90 79 06 95

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

2.1. Le patrimoine du service de l'assainissement

Les réseaux

Les principaux éléments patrimoniaux sont les réseaux de collecte et de transport des eaux usées. Ces réseaux peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux de pluie collectées et traitées ensemble).

La majeure partie des réseaux est de type séparatif (les eaux usées sont collectées séparément des eaux pluviales : les premières sont envoyées en station d'épuration pour traitement, les secondes rejetées directement au milieu naturel).

Les postes de relevage ou de refoulement, repartis sur le réseau, sont équipés de pompes permettant le transport des eaux usées lorsque la pente n'est pas favorable.

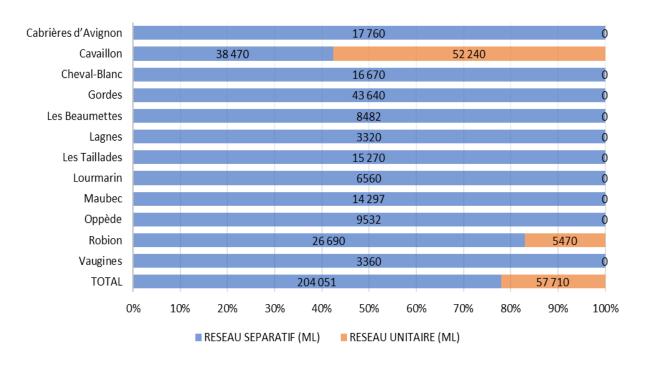
De plus, 8 déversoirs d'orages permettent d'éviter le débordement des réseaux lors des épisodes de fortes pluies et de mieux maîtriser le volume arrivant en station d'épuration.

Le réseau est constitué de 261,7 km de canalisations et 49 postes de refoulement :

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

COMMUNES	RESEAU SEPARATIF (ML)	RESEAU UNITAIRE (ML)	POSTES DE REFOULEMENT	EQUIVALENTS- HABITANTS	STEP
Cabrières d'Avignon	17 760	0	3	1600	1
Cavaillon	38 470	52 240	20	22 500 650	2
Cheval-Blanc	16 670	0	8	4000 80	2
Gordes	43 640	0	4	4000 800	2
Lagnes	8482	0	0	1500	1
Les Beaumettes	3320	0	2	350	1
Les Taillades	15 270	0	2	1500	1
Lourmarin	6560	0	0	3000	1
Maubec	14 297	0	5	3200	1
Oppède	9532	0	1	1200	1
Robion	26 690	5470	4	3800	1
Vaugines	3360	0	0	800	1
TOTAL	204 051	57 710	49	54 950	15

RÉPARTITION DES RÉSEAUX EXISTANTS SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES LMV



Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

Les stations d'épuration

Les stations d'épuration (ou STEP) représentent l'étape finale du processus d'assainissement avant rejet des eaux traitées dans le milieu naturel.

Le service se compose de quinze stations d'épuration :

COMMUNE	NOM DE LA STEP	CAPACITE (EQ-HAB)	VOLUME (m³/j)	TYPE DE FILIERE
Cabrières d'Avignon	Imberts	1600	240	Boues activées
Counillon	Iscles	22 500	11 320	Boues activées
Cavaillon	Vignères	650	97,5	Boues activées
Cheval-Blanc	Cheval-Blanc	4000	676	Boues activées
Cheval-Blanc	Logis Neuf	80	16	Lits plantés de roseaux
Canda	Village	4000	860	Boues activées
Gordes	Hameaux Sud	800	120	Lits plantés de roseaux
Lagnes	Lagnes	1500	300	Lits plantés de roseaux
Les Beaumettes	Beaumettes	350	53	Lits plantés de roseaux
Les Taillades	Taillades	1400	210	Boues activées
Lourmarin	Lourmarin	3000	600	Boues activées
Maubec	Maubec	3200	540	Boues activées
Oppède	Oppède	1200	275	Bio-disques
Robion	Robion	3800	860	Boues activées
Vaugines	Vaugines	800	120	Lits plantés de roseaux

2.2. <u>Les abonnés</u>

La population située en zone d'assainissement collectif relève – sauf cas exceptionnel – du service de l'assainissement collectif. Les habitations sont desservies par un réseau d'assainissement auquel la loi impose de se raccorder dans les deux ans qui suivent la mise en service de ce réseau.

Sur le territoire de l'Agglomération, la population desservie est estimée à environ 44 344 habitants (hors communes du SEDL).

Fin 2022, sur l'ensemble des services d'assainissement, on dénombre 20 151 abonnés pour une population totale de 56 001 habitants (source INSEE). Un abonné équivaut, en moyenne, à 2,2 habitants.

Les industriels

La majorité des abonnés sont des abonnés domestiques ou « assimilés domestiques ». Le territoire de l'agglomération possède cependant quelques abonnés industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif. Les établissements industriels, qui rejettent leurs eaux usées autres que domestiques dans les réseaux d'assainissement, doivent détenir une autorisation de rejet, assortie de prescriptions techniques.

Les autorisations de rejet peuvent être complétées, selon l'activité de l'entreprise et donc le type d'effluent, par une convention spéciale de déversement.

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

	Niemelene	Namahan		04-20231213-D_00_2023-
COMMUNES	Nombre d'abonnés particuliers	Nombre d'abonnés collectivités	Nombre d'abonnés professionnels	TOTAL
Cabrières d'Avignon	737	15	52	804
Cavaillon	10 779	106	823	11 708
Cheval-Blanc	1283	14	49	1346
Gordes	950	25	92	1067
Lagnes	454	7	18	479
Les Beaumettes	83	5	19	107
Les Taillades	720	13	36	769
Lourmarin		534		534
Maubec	687	12	92	791
Oppède	411	8	18	437
Robion	1763	23	61	1847
Vaugines		262		262
	TOTAL			20 151

2.3. L'exploitation du service

2.3.1. Les interventions sur le réseau

Les principales interventions réalisées sur un réseau d'assainissement sont des curages, effectués de manière générale par un camion hydrocureur avec de l'eau à très forte pression. Ces curages sont soit préventifs (nettoyage régulier de certaines portions du réseau pour diminuer les risques de bouchon), soit curatifs (il s'agit alors d'un débouchage).

Les inspections télévisées (ou inspection caméra) permettent de constater l'état des canalisations.

Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement. En 2022, on dénombre 74 désobstructions sur le réseau et 80 sur les branchements, soit un total de 154 désobstructions pour environ 262 km de réseau, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (58 désobstructions pour 100 km contre 125 au niveau national).

Les travaux préventifs

Plus d'entretien signifie moins d'interventions d'urgence et ainsi moins de gêne pour les usagers, notamment la nuit et le week-end :

- > En 2022, environ 8 km de réseau d'eaux usées ont été curés, soit environ 3,1 % du linéaire total ;
- Pour contrôler l'état du réseau et anticiper d'éventuels travaux, environ **3,9 km** (soit 1,9 % du linéaire total) **ont bénéficié d'une inspection télévisée** en 2022 ;
- > 715 enquêtes de conformité ont été réalisées en 2022 sur l'ensemble du territoire de LMV.

Les travaux de renouvellement

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles, les délégataires ont procédé aux travaux de renouvellement des installations nécessaires à leur bon fonctionnement à hauteur de 66 764,95 € TTC.

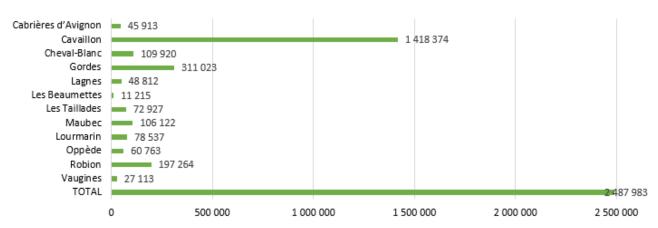
2.3.2. Les volumes d'eaux usées

Volumes facturés aux abonnés

2 487 983 m³ d'eaux usées ont été facturés aux abonnés.

En moyenne en 2022, un abonné du service public de l'assainissement collectif, hors rejets professionnels, rejette 123 m³/an d'eaux usées dans le réseau.

VOLUMES D'EAUX USÉES FACTURÉS AUX USAGERS

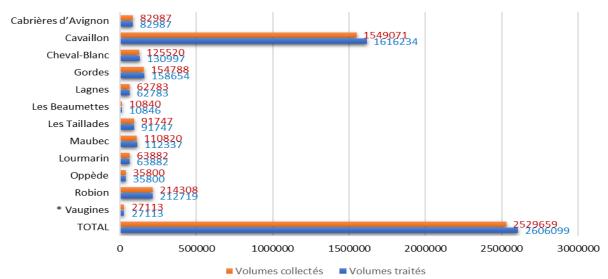


Volumes traités

Les volumes traités correspondent aux effluents entrant en stations d'épuration. La différence entre les volumes traités et les volumes collectés est due :

- Aux incertitudes liées aux méthodes de mesure des volumes collectés car ceux-ci sont basés sur la consommation en eau potable (volumes facturés) alors que d'une part, l'eau potable consommée peut ne pas être rejetée au réseau (cas de l'eau d'arrosage par exemple) et qu'à l'inverse, certains abonnés peuvent rejeter au réseau de l'eau issue d'une ressource propre (puits privé) non comptabilisée;
- A l'intégration d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées ou à l'infiltration d'eaux de la nappe dans des canalisations fissurées. Elles sont dénommées « Eaux Claires Parasites ».

VOLUMES D'EAUX COLLECTÉS ET TRAITÉS



^{*} En l'absence de débitmètre sur la commune de Vaugines, les données concernant les volumes collectés et traités sont estimées à partir des volumes facturés.

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

Les ECP sont un problème récurrent des réseaux d'assainissement. Elles ont

- Les nappes aquifères : les réseaux d'assainissement n'étant pas assez étanches, ils drainent une partie de la nappe dans laquelle ils se trouvent ;
- Les eaux météorites : ce sont les eaux de pluie qui sont collectées en raison de mauvais branchements des abonnés, ou issues de la voirie, et envoyées dans le réseau d'eaux usées.

Lors d'évènements chroniques (pluies importantes, infiltrations, remontées d'eau des cours d'eau), des eaux dites parasites s'infiltrent en quantités importantes dans le réseau. Peu chargées en polluants, ces infiltrations ont pour conséquence la diminution de la concentration moyenne en pollution.

Les eaux en provenance des réseaux d'arrosage sont aussi identifiées comme des ECP. Les réseaux d'arrosage sont connectés en certains endroits avec le réseau d'eaux usées et génèrent aussi un apport d'eaux claires parasites supplémentaire et non négligeable en station. Les objectifs de la collectivité sont d'éliminer au maximum ces entrées d'eaux claires parasites.

Les délégataires effectuent également des contrôles de bon raccordement des particuliers au réseau d'assainissement (test à la fumée ou au colorant) afin de limiter les eaux météoriques.

3. PRIX / TARIFICATION DU SERVICE

Composition de la facture

Le prix du service assurant la collecte et le traitement des eaux usées est indiqué sur la facture.

La facture se compose pour chaque gestionnaire :

- D'une part fixe (abonnement);
- D'une part variable (en fonction du relevé d'index du compteur d'eau potable).

Le tarif est décomposé par gestionnaire :

- Collectivité (investissements) ;
- Et Délégataire en cas d'exploitation autre que la régie.

Le prix de l'assainissement en 2022

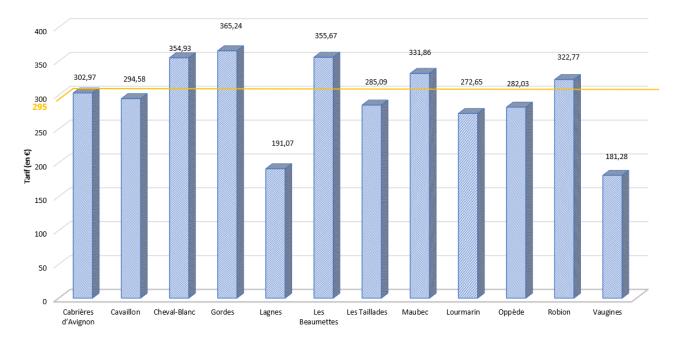
Au 1^{er} janvier 2022, le prix d'une facture annuelle type de 120 m³ est présenté pour chaque commune dans le tableau ci-dessus.

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

			PRIX AU M ³		ID : 084-2184014		AU M
COMMUNICS	MONTANT	PART FIXE		CTIVITE	PART FIXE		GATAIRE
COMMUNES	FACTURE 120 M ³	COLLECTIVITE	De 0 à 60 M³	De 61 à 120 M³	DELEGATAIRE	De 0 à 60 M³	De 61 à 120 M³
Cabrières d'Avignon	302,97	20	0,5	0,7	74,32	0,59	0,91
Cavaillon	294,58	15,24	0,6	0,6	42,96	0,67	1,18
Cheval-Blanc	354,94	30	0,83	0,83	67,38	0,83	0,94
Gordes	365,24	40	1,24	1,24	37,2	0,72	0,72
Lagnes	191,07	9	0,54	0,54	27,12	0,44	0,44
Les Beaumettes	355,67	15	0,49	0,49	73,48	1,1	1,5
Les Taillades	285,09	16	0,48	0,53	53,96	0,86	0,96
Maubec	331,86	15	0,5	0,5	60,58	1,22	1,22
Lourmarin	272,65	27	0,22	0,14	62,18	0,98	0,98
Oppède	282,03	30,48	0,38	0,38	53,26	0,65	1,1
Robion	322,77	35,5	0,47	0,47	50,64	1,1	1,1
Vaugines	181,28	46	0,83	0,83	-		-
MOYENNE	295,01	24,94	0,57	0,60	54,83	0,83	1,00

PRIX D'UNE FACTURE DE 120 M3 PAR COMMUNE



Les taxes et redevances

L'Agence de l'Eau collecte la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Celle-ci apparaît sur les factures du service de l'assainissement. Cette redevance, destinée à financer les projets de modernisation des réseaux, est de 0,16 €/m³ en 2022.

Le service de l'assainissement est également soumis à un taux de TVA de 10 %.

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

4. <u>DETTE</u>

	DETTE AU	ANNUIT	ES 2022
COMMUNES	31/12/2022	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts
Cabrières d'Avignon	773 907,89 €	66 216,70 €	13 178,88 €
Cavaillon collecte	-	-	-
Cavaillon épuration	113 750 €	16 250 €	5 980 €
Cheval-Blanc	1 089 261,06 €	44 235,45 €	9 605,67 €
Gordes	3 086 782,19 €	177 849,77 €	74 235,51 €
Lagnes	56 770,33 €	5 184,23 €	2 416,23 €
Les Beaumettes	61 582,09 €	2 334,51 €	3 617,68 €
Les Taillades	-	-	-
Maubec	368 882,59 €	38 265,35 €	16 265,05 €
Lourmarin	-	-	-
Oppède	84 629,67 €	14 608,04 €	4 912,27 €
Robion	115 368,32 €	12 704,63 €	98,62 €
Vaugines	0	0	0

5. **INVESTISSEMENTS**

Les principales opérations réalisées par la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse en 2022 sont les suivantes :

Cabrières d'Avignon

> Etude diagnostic du système d'assainissement Cabrières village et Gordes les Imberts

,	•	
Maître d'œuvre : GPT ALTEREO / CHESS EPUR / MP3D	Subvention CD84 : 42 830,00 € net de TVA	
	Montant réalisé en 2022 : 6 663,00 € HT	



Une étude diagnostic consiste à dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif d'un système d'assainissement (réseau et ouvrages), afin d'en connaître les dysfonctionnements, d'analyser leurs causes. La finalité étant l'établissement d'un programme de travaux pluriannuel en adéquation avec les capacités financières de la collectivité.

Cette étude comprend une part importante de travail de terrain tel que la pose de débitmètres, passage caméra et tests à la fumée sur l'ensemble du linéaire de réseau, visites nocturnes, etc.

L'objectif principal de l'étude confiée à ALTEREO est la réduction du volume d'entrée d'eaux claires parasites dans le réseau.

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

Cavaillon

> Renouvellement du réseau unitaire de l'avenue Stalingrad

Maître d'œuvre : ARTELIA	Coût total : 345 118 € HT
Entreprises : GPT MIDI TRAVAUX / NEO TRAVAUX	Montant réalisé en 2022 : 176 756,20 € HT

Dans le cadre de la réfection de voirie de l'avenue Stalingrad à Cavaillon, le réseau d'assainissement unitaire a été renouvelé sur environ 300 ml. Les branchements des habitations ont également été repris, ce qui a permis d'améliorer le fonctionnement actuel du réseau.



Construction d'une nouvelle station d'épuration (quartiers Est + Les Taillades)

construction a une nouvene station a eparation (que	articis Est : Ecs ramades,	
Maître d'œuvre : GPT IRH / TRAMOY	Coût total étude : 257 052,64 € HT	
	Montant réalisé en 2022 : 93 665,00 € HT	



Recu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

Dans le cadre de son PLU et de la révision du zonage d'assainissement, le cadre de son PLU et de la révision du zonage d'assainissement, le cadre de realiser une nouvelle station d'épuration pour la commune des Taillades et les quartiers Est de la commune de Cavaillon, zone urbanisée entre la route de Robion et la route des Taillades principalement.

En effet, la commune de Cavaillon possède une station d'épuration dont les capacités de raccordement sont plutôt faible et qui est relativement éloignée de ces quartiers. De plus, la commune des Taillades voisine de cette zone, nécessite une réhabilitation de sa station du fait de sa vétusté et de l'impossibilité de raccorder de nouvelles habitations suite à la révision du schéma directeur d'assainissement.

C'est dans ce contexte que le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Les travaux de construction de la station d'épuration sont programmés en début d'année 2023. Il est projeté par la suite de réaliser des travaux de pose de réseaux d'assainissement, pour desservir les quartiers Est de Cavaillon, jusqu'à la nouvelle station d'épuration.

Pose du réseau de transfert de la ZAC des Hauts Banquets

Maitre d'œuvre : B3E	Coût total : 236 439 € HT
Entreprises : GPT MIDI TRAVAUX / NEO TRAVAUX	Montant réalisé en 2022 : 221 134,35 € HT

A l'occasion de la construction de la nouvelle zone d'activités des Hauts Banquets, le projet a été desservi par un réseau d'assainissement. Un réseau d'eaux usées a également été posé pour desservir la future ZAC du Camp. Ces deux réseaux d'eaux usées ont été amenés jusqu'à la nouvelle station d'épuration construite pour le projet. Un troisième réseau permettant d'évacuer les eaux traitées a également été mis en place. Le linéaire total est d'environ 600 m.



Reprise du réseau d'assainissement avenue des Arcoules

Maître d'œuvre : LMV	Coût total : 22 557,12 € HT
Entreprises : GPT MIDI TRAVAUX / EIFFAGE	

Dans le cadre de la reprise des trottoirs et de la réfection de voirie avenue des Arcoules, le réseau d'assainissement situé sous le trottoir avenue des Arcoules a entièrement été renouvelé. Les amorces des branchements, ainsi que les boites, ont également été renouvelés.

Recu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

Renouvellement du réseau unitaire de l'avenue de la République

Maître d'œuvre : ARTELIA	Coût total : 307 575,36 € HT
Entreprises : MIDI TRAVAUX + SEREHA	Montant réalisé en 2022 : 162 908.83 € HT

En coordination avec le Syndicat des Eaux Durance Ventoux et le service voirie de la ville de Cavaillon, le réseau d'assainissement unitaire de la rue de la République a entièrement été chemisé. De diamètre 600 mm et situé au point le plus bas à une profondeur d'1,45 m, l'entreprise SEREHA a chemisé ce réseau sur plus de 165 m. Cette technique permet de rendre la conduite de nouveau imperméable aux eaux parasites et de favoriser les écoulements, les conduites devenant poreuses au fil du temps. L'altimétrie de la conduite et le réseau ne doivent pas présenter de défauts importants pour que cette technique puisse être employée. La chemise est déployée dans le réseau, puis gonflée pour épouser la conduite. En phase final, un train de

lampe UV permet la polymérisation et le séchage de la gaine.







Gordes

Etude diagnostic du système assainissement de Gordes village

Maître d'œuvre : GPT CEREG Ingénierie / AXIS 3D	Coût total : 125 960,00 € HT
Subvention AE RMC : 66 525 € net de TVA	Montant réalisé en 2022 : 67 734,06 € HT



Une étude diagnostic consiste à dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif d'un système d'assainissement (réseau et ouvrages) afin d'en connaître les dysfonctionnements, d'analyser leurs causes. La finalité étant l'établissement d'un programme de travaux pluriannuel en adéquation avec les capacités financières de la collectivité.

Cette étude comprend une part importante de travail de terrain tel que la pose de débitmètres, passage caméra et tests à la fumée sur l'ensemble du linéaire de réseau, visites nocturnes, etc.

L'objectif principal de l'étude confiée à CEREG Ingénierie est la réduction du volume d'entrée d'eaux claires parasites dans le réseau.

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

> Extension réseau quartier Les Bouillons

Maître d'œuvre : ARTELIA	Coût total : 151 524,51 € HT
Entreprise : BRIES TP	Montant réalisé en 2022 : 115 951,92 € HT



La commune de Gordes avait initié les travaux d'extension de son réseau d'assainissement collectif au quartier Les Bouillons avant le transfert de la compétence à LMV. Ce projet, mené à son terme en 2022 par LMV, a permis de raccorder 11 habitations pour un linéaire de réseau de 500 mètres.

Etude de la construction d'une nouvelle station d'épuration

Maître d'œuvre : BEEE	Coût total : 97 875,00 € HT
	Montant réalisé en 2022 : 35 650,63 € HT



La station d'épuration de Cabrières d'Avignon et du quartier des Imberts de Gordes, d'une capacité de 1600 équivalent-habitants, n'a plus les capacités résiduelles permettant d'accepter les charges actuelles et futures liées à l'urbanisation des deux communes. L'agglomération LMV a donc lancé un projet de construction d'une nouvelle station intercommunale.

Ce nouvel équipement, d'une capacité de 3600 équivalent-habitants, traitera les effluents issus des communes de Cabrières d'Avignon (village) d'une part, et de Gordes pour la partie Sud (quartier des Imberts et hameaux des Gros, Michelons, Fontcaudette, Les Martins et Bouilladoires), ainsi qu'à terme ceux des Beaumettes.

Publié le

Elle sera située sur le site de l'actuelle station des Hameaux Sud, ce qui necessite un reseau de transfert d'eaux brutes entre Cabrières et ce nouveau site. Le rejet de l'eau traitée se fera quant à lui au niveau du site de l'actuelle station de Cabrières Les Imberts, ce qui implique également un réseau de transfert d'eau traitée.

Oppède

Remplacement d'un biodisque sur la station d'épuration

Maître d'œuvre : CA LMV	Coût total : 42 551 € HT
Entreprise : OTV	Montant réalisé en 2022 : 42 551 € HT



Robion

Renouvellement réseau avenue Albert Camus

Maître d'œuvre : ARTELIA	Coût total : 131 107,45 € HT
Entreprise : BRIES TP	Montant réalisé en 2022 : 123 191,65 € HT



Dans le cadre d'une opération de voirie portée par la mairie de Robion, l'Agglomération LMV a remplacé le réseau d'assainissement de l'avenue Albert Camus sur un linéaire de 275 mètres qui comprenait également 16 branchements d'habitations.

6. INDICATEURS DE PERFORMANCES

Introduits par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006), ces indicateurs permettent un aperçu rapide de l'état du service de l'assainissement, mais également de son fonctionnement.

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

CODE	INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	CABRIERES D'AVIGNON	CAVAILLON COLLECTE	CAVAILLON EPURATION	CHEVAL BLANC	GORDES	LAGNES	LES TAILLADES
D201.0	Nombre d'habitants desservis	1777	25 656	25 656	3231	2225	1034	1720
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	26	26	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonnes)	12,74	2,53	439,59	34,4	23,55	0	3,38
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1 $(\mbox{€}/\mbox{m}^{3})$	2,54	1,28	1,17	2,96	3,04	1,59	2,38
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	89,33	95,79	-	100	100	95,8	100
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	28	-	30	29	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	-	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	0	100	100	100	100	100	100
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100	-	100
P207.0	Montant des actions de solidarité (€/m³)	0	0,0001	-	0,0002	0	0,0121	0,0455
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nbre/1000 hab)	0	0,170	-	0	0	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nbre/100Km)	0	3,2	-	0	0	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,15	0,11	-	2,08	0	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	-	0	100	100	100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	80	110	-	100	110	50	80
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)		0,2	0,2	-	-	-	-
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	0,87	3,94	-	1,43	2,49	3,48	5,41
P258.1	Taux de réclamations (nbre/1000hab)	3,73	4,11	-	6,69	10,31	18,79	5,20

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

CODE	INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE	LES BEAUMETTES	LOURMARIN	MAUBEC	OPPEDE	ROBION	VAUGINES
D201.0	Nombre d'habitants desservis	253	732	1824	920	4506	466
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0	0	0	1	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tonnes)	0	22,44	33,05	0	54,76	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1 (€/m³)	2,96	2,27	2,77	2,35	2,69	1,51
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100	90,7	100	89,93	99,24
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	38	90	30	28	82	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (%)	100	100	100	100	100	100
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	-	100	100	-	100	-
P207.0	Montant des actions de solidarité (€/m³)	0	0	0,0418	0	0,0002	
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nbre/1000 hab)	0	0	0	0	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nbre/100 km)	0	0	0	0	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	-	0,12	0	0	0,17	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	100	100	100	100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	80	100	90	80	110	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	-	-	-	-	-	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	2,71	0,89	2,32	2,65	1,52	
P258.1	Taux de réclamations (nbre/1000hab)	18,69	0	1,24	4,48	3,65	0

Publié le

ID: 084-218401404-20231215-D_66_2023-DE

De nombre d'habitants dessents correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accèder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seudement. De 2020. De c'indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement. De 2020. De 1 prix un m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. De 2020. De 1 de indicateur precise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif. Cet indicateur évalue, sur une céchelle de 0 à 120, à la fois : - cet l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. De 2023. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la		
D202.0 Cet indicateur vecense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement. D203.0 Cet indicateur vaiue, en tonnes de matière séche, la quantité de bouse évacuées par la ou les stations d'épuration. Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service chois, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur infancement. P201.1 Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif. P202.2B Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif. P203.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne FRU. P204.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne FRU. P206.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne FRU. P207.0 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementaires issues de la directive européenne FRU. P207.0 Cet indicateur permet d'evaluer la conformité des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un ser	D201.0	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
D203.0 Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration. Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisées et de leur financement. P201.1 Cit indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif. P202.2B - le niveau de connaissance du réseau et des branchements ; - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif. P203.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P204.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P205.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou voissées conformément à la réglementation. P207.0 Cet indicateur remesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou voissées conformément à la réglementation. P208.1 Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité,	D202.0	
bestignisted un milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif. Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif. Pour le niveau de connaissance du réseau et des branchements ; - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement gluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement gluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement gluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement gluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement gluriannuelle du service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Pour l'existence d'une politique de renouvellement gluriannuelle du service d'assainissement à un fonds de solidarité ou service d'assainissement, au regard des disposit	D203.0	
d'assainissement collectif. Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois: - le niveau de connaissance du réseau et des branchements; - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif. P203.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P204.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P205.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. P207.0 Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux presonnes défavorisées. P251.1 (indicateur renseus le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dù à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 (indicateur cense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécur	D204.0	sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des
P203.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P204.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P205.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. P207.0 Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. P251.1 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P253.2 Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'epuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêt	P201.1	
P204.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P205.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. P207.0 Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les consells généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. P251.1 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des penses de refoulement, des basains de poll	P202.2B	- le niveau de connaissance du réseau et des branchements ;
règlementaires issues de la directive européenne ERU. P205.3 Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. P207.0 Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. P251.1 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). P253.2 Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. P254.3 Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps se et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements	P203.3	
règlementaires issues de la directive européenne ERU. P206.3 Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. P207.0 Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. P251.1 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). P253.2 Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. P254.3 Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). P257.0 Let indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investiss	P204.3	
P207.0 Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. P251.1 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dù à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). P253.2 Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P205.3	
géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. P251.1 Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. P257.0 Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P206.3	
usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. P252.2 L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). P253.2 Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. P254.3 Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). P256.2 Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. P257.0 Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P207.0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
entretien (curage, lavage, mise en sécurité). P253.2 Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). P256.2 Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. P257.0 Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P251.1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
totale du réseau, hors branchements. P254.3 Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). P256.2 Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. P257.0 Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P252.2	
prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). P256.2 P257.0 Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P253.2	
P255.3 Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution). P256.2 Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P254.3	
investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement. Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P255.3	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des
factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	P256.2	
P258.1 Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.	P257.0	
	P258.1	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.